

PROGRAMME UNIVERSITAIRE D'ETE

Brochure d'information ECTS

Depuis de nombreuses années, le Centre international de formation européenne (ci-après dénomé CIFE) organise des programmes d'été répartis dans différents pays d'Europe de l'Est (Autriche, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Russie, Croatie, Slovaquie, Turquie, etc.) et pour des durées différentes selon chaque pays d'accueil. Le calendrier et les localisations varient chaque été.

A. INFORMATION SUR LE CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION EUROPEENNE :

1. Dénomination et adresse :

Centre international de formation européenne (CIFE)
10 Avenue des Fleurs – Le Dana
F – 06000 – NICE (France)
Tél. 00 33 (0)4 93 97 93 97
Fax.00 33 (0)4 93 97 93 98
web : <http://www.cife.eu> courriel : cife@cife.eu

2. Description générale de l'établissement

Fondé en 1954, le CIFE est une association internationale privée qui englobe plusieurs programmes d'études européennes ainsi que des colloques, des séminaires et des publications.

Les activités du CIFE comprennent l'étude, l'enseignement, la formation et la recherche sur les problèmes de l'unification européenne et mondiale, le fédéralisme, le régionalisme et les transformations et les structures de la société contemporaine, selon une prospective fédéraliste.

Le CIFE bénéficie du soutien de l'Union européenne, de plusieurs organisations internationales, de gouvernements nationaux, de collectivités locales, ainsi que de Fondations privées et d'entreprises.

3. Activités

Formations

Ses programmes d'enseignement et de recherche sont axés sur l'étude des questions européennes et internationales et les problèmes de sécurité. Ils sont développés par des programmes de longue durée dans le cadre d'un diplôme de troisième cycle (Masters de Nice et Istanbul), d'une formation par Internet (Académie européenne en ligne) et par des cours du soir, et par des programmes universitaires d'été de courte durée sous forme d'Universités d'été dispensées chaque année dans différents pays de l'Union européenne et de l'Europe centrale.

Séminaires, colloques et conférences

Plusieurs séminaires par an sont organisés, s'adressant à différentes catégories socio-professionnelles et à des chercheurs. Ils se déroulent dans divers pays européens, sur tous les problèmes posés par l'unification européenne. Des colloques sont également organisés chaque année à l'intention d'universitaires, d'hommes politiques, de dirigeants et cadres d'entreprises et d'experts internationaux.

Enfin, le CIFE délègue des conférenciers aux associations ou groupements qui en font la demande et organise aussi, sous sa propre responsabilité, des conférences publiques dans différents pays européens.

Publications

Le CIFE publie chaque année :

- des livres et des brochures,
- une revue trimestrielle en langue française : l'Europe en Formation.

4. Responsables

Fondateur-Président d'Honneur : Alexandre MARC (†)

Président : Philippe MASYTADT, ancien Vice-Premier-Ministre de Belgique, ancien Président de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Directeur général : Matthias WAECHTER

5. Calendrier des programmes de formation

Octobre à juin/juillet : Plusieurs programmes de troisième cycle (diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales) organisés à Nice, Istanbul et prochainement Tunis, ainsi que des programmes « on-line »

Juin à septembre : Programme universitaire d'été

Durant toute l'année : séminaires et colloques internationaux.

6. Procédures d'admission et d'inscription

Chaque programme proposé par le CIFE a ses propres procédures d'admission et d'inscription

7. Principaux règlements en vigueur dans l'établissement

Tous les programmes de formation proposés requièrent l'assiduité et la participation active des participants inscrits.

8. Coordination ECTS pour le programme des sessions d'été :

Marie-France PERDIGON

Directeur du Programme Universitaire d'été, Chef de projets.

direction.mfp@orange.fr

B. LE SYSTEME ECTS DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE BOLOGNE

En juin 1999, 29 ministres européens de l'éducation signent à Bologne une déclaration ayant pour but la création de l'espace européen de l'éducation supérieure d'ici à 2010, en ligne et en parallèle avec les objectifs du processus de Lisbonne pour la création d'un espace européen de l'emploi. Lisibilité, transparence et comparabilité de tous les diplômes européens et, en perspective, du monde, sont les conditions nécessaires pour permettre la mobilité des étudiants d'un pays à l'autre pendant leur éducation. Dans ce contexte, l'ECTS (European Credit Transfert and Accumulation System, nommé également CATS) joue un rôle primordial.

L'ECTS est un système de crédits capitalisables et transférables conçu par l'Union européenne. Il est basé sur la reconnaissance mutuelle entre établissements de la charge de travail réalisée par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme. Par charge de travail, on entend le temps dont un étudiant moyen a en théorie besoin pour atteindre l'ensemble des résultats, définis en terme de connaissances et compétences à acquérir. En place depuis 1989, l'ECTS facilite non seulement la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger et la mobilité des étudiants en Europe, mais représente désormais l'outil prioritaire pour la mise en œuvre du système d'accumulation de crédits.

Les crédits sont une unité de compte, un moyen de quantifier l'ensemble des savoirs et connaissances acquis par l'étudiant afin de rendre ces compétences comparables, transférables et capitalisables. Ces crédits ne s'obtiennent donc qu'après l'évaluation appropriée des résultats et des compétences acquises par l'étudiant une fois achevée la formation.

L'ECTS repose sur une convention : le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant la période correspondant au programme suivi.

C. LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES D'ETE

A - Information sur les sessions d'été.

1. Description générale :

Il s'agit de sessions organisées pendant l'été dans les pays de l'Union européenne ou en dehors de l'UE. Le CIFE assure la responsabilité générale et la coordination de ces sessions aussi bien du point de vue de la mise en place du programme que du recrutement des enseignants et des étudiants. Chaque session d'été est organisée en coopération avec un partenaire dans le pays d'accueil qui prend part également à l'élaboration du programme, au recrutement de professeurs et d'étudiants locaux et, surtout, à l'organisation de visites culturelles permettant de mieux connaître le pays d'accueil.

Le thème général est décidé en concertation entre les deux partenaires. Le programme se divise habituellement en deux parties. La première traite du thème général de la formation défini entre les partenaires. La seconde est consacrée à une présentation du pays d'accueil, à sa culture et, notamment, à ses relations avec le thème choisi. Le programme est arrêté d'un commun accord et après concertation par les partenaires, chacun proposant des experts pour traiter de certains thèmes par rapport au contenu de la séquence qui lui incombe. Il comporte des cours, séminaires, conférences, ainsi que des visites qui permettent de mieux comprendre les réalités culturelles, politiques, économiques du pays d'accueil.

Les sessions d'été s'adressent à des étudiants et chercheurs ayant un niveau minimal baccalauréat plus 2 ou 3 années d'universités. Les jeunes professionnels des administrations nationales et internationales y sont également bienvenus. Chaque promotion compte une trentaine de participants, pour moitié du pays d'accueil, sélectionnés par le partenaire local, et pour l'autre moitié en provenance soit de l'Union européenne, soit des pays candidats, sélectionnés par le CIFE.

Les enseignants, universitaires et experts, sont également choisis pour partie par le CIFE, et pour partie par chacun des partenaires parmi les enseignants et experts du pays d'accueil.

2. Durée du programme et qualification décernée.

Selon le pays partenaire et le programme, la session d'été peut être organisée sur une durée variant de une à trois semaines (jour d'arrivée et de départ inclus) soit pour chaque semaine de programme environ une trentaine d'heures de cours, séminaire et conférences, et des recherches personnelles ou visites culturelles. Pour l'obtention du diplôme de fin de session validé par le nombre de crédits ECTS correspondants au programme, il est obligatoire que l'étudiant suive tous les cours et conférences du programme, toutes les visites culturelles, participe à un entretien oral avec un ou plusieurs des enseignants du programme qui validera les connaissances de l'étudiant et, enfin, rédige un rapport d'environ 2000 mots (*3 à 5 pages dactylographiées, interligne 1, caractère Times 12 - dans tous les cas, les annotations et références de bas de page ne doivent pas être comptabilisées dans le nombre de mots requis*) faisant la synthèse du programme suivi et dont la date limite de dépôt sera de une semaine après la fin des travaux.

L'étudiant ayant répondu à toutes ces conditions recevra, après correction de son rapport de synthèse par des enseignants compétents, le diplôme de participation à la session d'été correspondante, assortie d'un nombre de 4,5 à 6 crédits ECTS de premier niveau.

3. Procédures de recrutement

Le programme est ouvert aux étudiants de toutes disciplines et de toutes nationalités ayant achevé leur cycle d'études primaire et ayant suivi, au minimum, deux années d'université. Selon les sessions choisies, la langue de travail peut être le français ou l'anglais.

Les candidats doivent remplir un dossier de candidature qui comportera

- un bref curriculum vitae comportant le cursus universitaire
- un exposé des motivations
- copie des diplômes universitaires obtenus

Les candidats sont sélectionnés, par le CIFE après examen du dossier de candidature..

4. Validation des unités de crédit ECTS.

Seuls les étudiants qui auront spécifié dans leur dossier de candidature qu'ils souhaitent profiter de leur inscription à une session d'été pour obtenir la validation d'un certain nombre d'unités de crédits pourront être inscrits pour les procédures de validation des crédits ECTS. Ils devront suivre l'intégralité des travaux de l'Université d'été, et répondre aux obligations suivantes :

- **assiduité ET participation active** à tous les cours et activités de l'Université d'été (une feuille de présence est signée avant chaque cours pour contrôler l'assiduité de l'étudiant)
- **entretien oral** à la fin de la session d'été pour évaluer les connaissances de l'étudiant (en cas d'impossibilité pour les organisateurs de proposer l'entretien oral, un travail écrit dans un temps limité à la fin des travaux pourra se substituer à l'entretien oral)
- **recherches personnelles** en dehors et/ou après la session proprement dite en vue de la préparation d'une note de synthèse
- **remise d'une note de synthèse** d'une note d'environ 2000 mots soit 4 à 5 pages dactylographiées (caractère « Times 12 », simple interligne) à remettre dans un délai de une semaine après la fin des travaux.

Les étudiants qui auront répondu avec succès à toutes ces conditions, et dont les professeurs jugeront les connaissances suffisantes, pourront obtenir le **diplôme de participation à la session d'été assorti d'un nombre variant de 4,5 à 6 crédits ECTS** (selon la durée de la session d'été) **de premier cycle ainsi que défini dans le Processus de Bologne, c'est-à-dire le cycle qui se termine par le Bachelor ou la licence**

Les étudiants qui ne souhaitent pas faire valider leur participation à la session d'été par des unités de crédit ECTS, n'auront pas d'autre obligation que celle de suivre avec assiduité les cours, conférences et visites du programmes et obtiendront, à la fin de la session, une simple **attestation de participation**.

Le système de notation :

Chaque partie du programme est notée selon le système français de notation. Ce système évalue les prestations des étudiants sur un échelon allant de 20 à 0. Les chiffres correspondent aux mentions suivantes :

16 et plus :	Très Bien	A
14 à 15,9 :	Bien	B
12 à 13,9 :	Assez Bien	C
10 à 11,9 :	Satisfaisant	D
9,9 et moins :	Insatisfaisant.	E

Dans la mesure où les étudiants qui participent aux sessions d'été ne sont pas forcément tous demandeurs pour la validation des crédits ECTS, on peut évaluer, pour une session d'une trentaine d'étudiants, à laquelle seulement 30 % choisiraient cette formule, que environ 1 ou 2 étudiants recevraient la mention « Très Bien », 4 recevraient la mention « Bien » et 4 recevraient la mention « Assez Bien ». On peut imaginer, évidemment, que ceux qui auront choisis la formule leur permettant d'acquérir des crédits ECTS, se donneront les moyens d'acquérir ces crédits avec une note plus que satisfaisante.

L'étudiant recevra une note sur chaque partie du travail de la session d'été, c'est-à-dire qu'il recevra :

- une note correspondant à la participation plus ou moins active de l'étudiant pendant la période de formation,
- une note à l'examen de fin de session (ou au travail écrit proposé en cas d'impossibilité de la part des organisateurs)
- une note au rapport de synthèse qu'il devra remettre dans un délai de une semaine après la fin des travaux d'une longueur d'environ 2000 mots. (**dans tous les cas, les annotations et références de bas de page ne doivent pas être comptabilisées dans le nombre de mots requis**).

Si l'étudiant obtient une note supérieure à 10 pour chaque partie du programme, il reçoit une fiche de notation consignnant l'ensemble des enseignements suivis et la note obtenue pour chaque partie du programme obligatoire, assujetti du nombre de crédits ECTS prévus.

Le nombre de crédits est basé sur la charge de travail effectuée par l'étudiant aussi bien pendant la durée de la session que pour les recherches nécessaires et indispensables à la remise du travail écrit (en ECTS, on estime que 1,5 Crédit équivaut à 25 à 30 heures de travail de la part de l'étudiant, soit

1,5 unité de crédit par semaine de formation

1,5 pour les recherches personnelles et le travail nécessaire à l'examen oral

1,5 pour les recherches personnelles nécessaires à la note de synthèse écrite.

L'assiduité :

Le système ECTS pratiqué par le CIFE est basé sur le **travail effectif effectué par l'étudiant pendant la durée de la formation**. Cela implique la **présence active et obligatoire** des étudiants à l'ensemble des cours, séminaires, groupes de discussions, visites, téléconférences et autres activités organisées dans le cadre de ce programme.

L'assiduité est nécessaire et indispensable pour l'obtention des crédits ECTS, ainsi que la participation à toutes les contraintes prévues par le programme (cours, examen de fin de session, rédaction d'une note de synthèse)

Cette note est disponible, en français et en anglais auprès de notre établissement.